



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

L'an 2023, le 4 Avril, à 20h le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29 mars 2023. L'ordre du jour a été affiché sur le tableau d'affichage devant la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour :	14
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, M. Potin, Mme Chéron, M. Augustin, Mme Six, M. Voisin, Mme Plesse, M. Buxaderas

Excusés : Ont donné pouvoir :
M. Vandamme pouvoir à M. Bourgin,
Mme Sinty pouvoir à M. Bouxirot,
Mme Dubuisson pouvoir à Mme Quillent,
M. Frénéa pouvoir à Mme Six

Absents :

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après
dépôt à Préfecture du Val
d'Oise.

Le 15 mai 2023

Et publication du : 15 mai 2023

D2023-27 Obtention d'une subvention pour l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale

Le Maire rappelle au conseil municipal la réunion du 3 septembre 2021 au cours de laquelle l'assemblée a délibéré pour transformer l'ancienne école maternelle en bibliothèque. Ces travaux se terminent fin avril et le PV de réception a lieu début Mai. L'installation des locaux commence dès livraison du mobilier. L'adjoint territorial du patrimoine, recrutée par voie de mutation assurera ses fonctions au 1^{er} septembre 2023. La programmation de l'ouverture officielle de la bibliothèque est pour le 21 octobre 2023, veille des vacances de la Toussaint.

La commune est éligible à une subvention de l'Etat (DGD) par la DRAC Ile de France. Dans le cadre de « Adaptation et extension des horaires d'ouverture », concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique.

S'agissant d'une création, la variation de l'amplitude horaires est de 100%.



Les périodes prévues sont :

- En périodes scolaires :

Mercredi et Samedi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi et Vendredi : de 16h30 à 18h30

- Les horaires d'ouvertures hors périodes scolaires ne sont pas encore définies, elles seront établies pour l'ouverture.

Les dépenses éligibles sont :

- La masse salariale chargée et les autres dépenses en HT

Il est effectivement proposé de solliciter une aide pour :

- Les coûts de consommation des fluides
- L'entretien des locaux et les frais de communication (internet/téléphone)
- Les actions d'animation liées aux ouvertures et à l'acquisition de rentrées littéraires

Le montant du projet d'adaptation et d'extension d'ouverture de la bibliothèque municipale sur 5ans est de 239 331.01€TTC dont 226 846.65€ HT.

Pour 2023, une subvention de 33 261.85€ d'un taux de 80% est sollicitée pour un total de dépenses de 41 557.31€.

Les dépenses pluriannuelles pour les 4 prochaines années seront financées à hauteur de :

Nature Dépenses	année 1 (1er sept 23 au 31 aout 24)		année 2 (1er sept 24 au 31 aout 25)		année 3 (1er sept 25 au 31 aout 26)		année 4 (1er sept 26 au 31 aout 27)		année 5 (1er sept 27 au 31 aout 28)						
	Montant dépenses	Montant recettes		Montant dépenses	Montant recettes		Montant dépenses	Montant recettes		Montant dépenses	Montant recettes				
		collectivité	Etat		collectivité	Etat		collectivité	Etat		collectivité	Etat			
Dépenses RH															
Adjoint territorial du patrimoine	30 013	6 003	24 011	30 906	6 181	24 725	33 601	6 720	26 881	34 468	8 617	25 851	35 437	10 631	24 806
Autres dépenses															
Fluides (gaz électricité)	4639	928	3711	4778	956	3823	4922	984	3937	5069	1267	3802	5221	1566	3655
Entretien des locaux	3120	624	2496	3307	661	2646	3506	701	2805	3716	929	2787	3939	1182	2757
Internet et téléphone	100	20	80	100	20	80	100	20	80	100	25	75	100	30	70
Animation ouverture et acquisition rentrée littéraires (190 documents annuels)	3705	741	2964	4000	800	3200	4000	800	3200	4000	1000	3000	4000	1200	2800
Taux			80%			80%			80%			75%			70%
Total hors RH HT	11564		9251	12185		9748	12527		10022	12885		9664	13260		9282
Total toutes dépenses HT	41 577			43091			46128			47353			48697		226 847
Total hors RH TTC	13877		11101	14622		11698	15033		12026	15462		11597	15912		11139
Total toutes dépenses TTC	43890			45528			48633			49930			51349		239 331

Après avoir délibéré,

le conseil municipal,

Approuve le projet d'adaptation et d'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale,

Autorise le Maire à solliciter la subvention DGD auquel la commune peut prétendre au titre de la réalisation de ce projet communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

2023/27

Au registre suivent les signatures.

Le Maire,
Jhony BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**